Envoyé en préfecture le 01/02/2024
Reçu en préfecture le 01/02/2024
Publié le 01/02/2024
ID : 007-210703286-20240118-005012024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

Vagnas
en Ardèche méridionale

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VAGNAS

DATE DE SEANCE 18 janvier 2024	Le dix-huit janvier deux mille vingt quatre à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de VAGNAS se sont réunis, à la mairie en vertu de l'article l2121-18 du CGCT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.
DATE DE CONVOCATION 11 janvier 2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 11 PRESENTS 10 ABSENTS 1 PROCURATIONS 1 **VOTANTS** 11	**PRESENTS** :**Monique MULARONI, .Florent TRITTO, Régine LAIGNEL, Hubert MARTIN, Louise LACOSTE, Michel FAILLA, Bernard SCHAECK, Christine BUISSON, Josiane BOUNIOL, Jérôme ROUX.** **ABSENTS : Christine EYBALIN a donné procuration à Florent TRITTO** **SECRETAIRE DE SEANCE** : Régine LAIGNEL
N° DE DELIBERATION **005-01-2024**	

OBJET APPROBATION DU REGLEMENT, DU CONTRAT ET DES TARIFS DE LA LOCATION DE LA MAISON POUR TOUS + PRIX DE LA LOCATION

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Maison pour Tous, dans le cadre de la gestion du domaine communal, est mise à la disposition des utilisateurs de la commune, qui en font la demande pour différents événements ('activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences).

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général et des associations.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à dispositions à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales.

Il sera demandé aux personnes privées une caution de **1000€**, la location de la salle est de :

➔ **100 €** le week-end pour les habitants de VAGNAS,

➔ **300 €** pour les extérieurs

➔ gratuit pour les associations du village.

➔ **150€** de caution ménage

➔ **1000€** de caution pour la salle

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

Approuve à l'unanimité, le règlement intérieur, le contrat de location et les tarifs de la dite salle telles qu'elles figurent ci dessus.

11	**VOIX POUR :**
0	**VOIX CONTRE :**
0	**ABSTENTION :**

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance

Régine LAIGNEL

MAIRIE DE VAGNAS (Ardèche)

Le Maire,

Monique MULARONI

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.